

## Réponses reçues des Signataires concernant l'élaboration de stratégies nationales ou régionales pour la conservation et la gestion des rapaces

1. **Angola** – « L'Angola est en train de réviser son NBSAP en général. Dans la même occasion, nous allons introduire dans la stratégie de la Biodiversité celle de la conservation des Rapaces, selon le MoU sur les Rapaces. Nous intégrons dans la même stratégie parce qu'il sera plus facile pour le Gouvernement de financer les actions de la NBSAP et par conséquent, les actions de la conservation des Rapaces seront ainsi menées. Donc dans notre NBSAP, nous prévoyons des actions concrètes et spécifiques pour la protection et conservation des Oiseaux des Proies. En ce qui concerne nos besoins, nous pouvons demander l'assistance financière pour nous aider à parcourir le pays pour qu'on puisse travailler avec d'autres intervenants dans les cas particuliers de la conservation des Rapaces. Nous sommes en train de préparer un Rapport National sur les Rapaces et qui sera remis à CMS Abu Dhabi, pour l'occasion de la MoS1 ». (17 octobre 2012)
2. **Congo** – Le Congo requiert «une assistance technique » et exprime qu'« il serait important pour nous d'obtenir la version française du Guidelines». (2 octobre 2012)
3. **Union européenne** – « Une stratégie pour l'Union européenne et ses États membres a été programmée. Un processus de consultation entre la Commission européenne et ses États membres a commencé récemment au sein de l'UE, et est actuellement aux premiers stades de son élaboration. Les « *Lignes directrices pour la préparation de stratégies nationales ou régionales de conservation et de gestion en faveur des rapaces* » fournissent toutes les informations nécessaires actuellement. Le point de contact de l'UE pour le MdE Rapaces se mettra en relation avec l'Unité de coordination intérimaire si une assistance supplémentaire s'avère nécessaire. La stratégie de l'UE ne sera pas prête avant la MoS1. Il est envisagé de la finaliser avant la fin de 2013». (8 octobre 2012) [traduit de l'anglais]
4. **France** – Confirmation reçue par courriel que la France prépare la rédaction d'une stratégie nationale dans le contexte du MdE Rapaces. Pas de soutien ou d'assistance spécifique nécessaire à ce stade. (28 juin 2012)
5. **Allemagne** – « L'Allemagne a une longue expérience dans les problématiques de conservation des rapaces. En tant qu'État fédéral, les questions de protection de la nature in situ relèvent de la compétence de nos 16 Länder («États »), et des rapports ou des actions relatives à la conservation des rapaces à l'échelle du pays demanderaient une coordination avec les 16 Länder. Depuis la mise en place de la Directive Oiseaux CEE en 1979, les obligations européennes imposent à l'Allemagne de protéger les rapaces et de désigner des Zones de Protection Spéciales (ZPS) pour les espèces le justifiant ; tel que précisé dans ladite Directive. La question du développement de projets ou programmes spécifiques à certains groupes taxonomiques a déjà été étudiée bien avant le MdE Rapaces. Dans le cadre d'une approche globale, l'Allemagne a décidé d'une « *Stratégie nationale pour la protection de la diversité biologique* », qui constituera la contribution la plus importante pour la protection des espèces et des habitats pour les années à venir, sans être spécifique aux rapaces. Cette approche semble plus utile et pertinente d'un point de vue écologique que la création d'un instrument distinct pour chaque groupe taxonomique. Par ailleurs, un programme par espèce, au sein duquel l'Allemagne a une responsabilité nationale particulière, a été élaboré et donne la possibilité au gouvernement fédéral d'accorder des subventions. Ce programme inclut le Milan royal (*Milvus milvus*) en tant qu'espèce particulièrement préoccupante et pour laquelle l'Allemagne a une responsabilité particulière. Par ailleurs un projet en faveur du Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) est actuellement en préparation. » (12 octobre 2012) [traduit de l'anglais]
6. **Guinée** – « Nous avons commencé à élaborer la stratégie nationale dans ses grandes lignes à l'image de la première version du guide pour les espèces des catégories I et II de l'annexe pour notre pays. Par rapport à un soutien, nous sollicitons de votre part, une assistance technique et financière pour l'élaboration de la stratégie nationale simplifiée afin d'aboutir à un plan d'action par espèce des deux catégories I et II pour les deux prochaines années. Nous comptons absolument présenter et

soumettre à l'UCI à la 1ère réunion des signataires au MoS1 en décembre prochain à Abu Dhabi. Au besoin, je suis disposé à plus d'ample information. Je vous remercie. » (6 août 2012)

7. **Hongrie** – « Nous estimons que de nouvelles stratégies ne sont pas requises au titre de l'Article 12 du MdE, lorsque de telles stratégies existent déjà. Pour autant, nous pouvons désormais compléter les informations qui y sont contenues, comme c'est le cas pour les plans d'action qui couvrent également la Hongrie. Les rapaces migrateurs classés en Catégorie 1 et pertinents pour la Hongrie sont : *Falco vespertinus*, *Falco cherrug* et *Aquila heliaca*. *Milvus milvus* ne niche qu'en nombre très limité (quelques couples) et n'est présent en migration que de manière très sporadique, la Hongrie étant située à la marge de l'aire de répartition actuelle de l'espèce. *Circus macrourus* migre également à travers le pays en nombre très limité (quelques observations chaque année). C'est pourquoi les espèces de Catégorie 1 pour lesquelles une stratégie ou un plan d'action par espèce peuvent avoir du sens dans le contexte hongrois sont *Falco vespertinus*, *Falco cherrug* et *Aquila heliaca*. La Commission européenne a approuvé les plans d'action pour, entre autres, *Aquila heliaca*, *Milvus milvus* et *Falco vespertinus*. Ces plans sont, bien évidemment, tout à fait pertinents pour la Hongrie (le Plan pour *F. vespertinus* a d'ailleurs été compilé pour partie par des experts hongrois). Pour *Aquila heliaca*, il existe en plus un plan de gestion plus récent spécifique à la Hongrie et cité dans les lignes directrices du MdE Rapaces. Pour *Falco cherrug*, un Plan d'action par espèce international existe dans le cadre de la Convention de Bern, il a également été compilé par des experts hongrois avec la contribution de nombreux autres experts. Pour les espèces de Catégorie 2, les stratégies et plans restent à soumettre « le cas échéant » dans le cadre du MdE. *Aquila pomarina* bénéficie d'un plan d'action de l'UE, qui est mis en œuvre par la Hongrie. Un Plan d'action a par ailleurs été récemment approuvé pour la conservation de *Haliaeetus albicilla* le long du Danube. Il n'est pas prévu de préparer de plans d'action ou de stratégies pour les autres espèces de Catégorie 2 concernées en Hongrie. Nous n'envisageons pas la préparation d'une stratégie de conservation et de gestion des rapaces et/ou d'autres plans d'action par espèce pour les rapaces, car il nous semble que les plans mentionnés ci-avant répondent pleinement aux besoins du MdE et que, mises à part les obligations liées au MdE, il n'apparaît pas de nécessités urgentes de conservation qui justifient la préparation de nouveaux plans pour la Hongrie. » (18 juillet 2012) [traduit de l'anglais].

8. **Madagascar** – « Le document sur la Stratégie Nationale pour la conservation des rapaces est préparé. » (7 octobre 2012) [traduit de l'anglais]

9. **Mongolie** – « J'ai eu des échanges avec mes collègues sur l'importance d'une stratégie nationale pour les rapaces en Mongolie. Tous ont appuyé cette idée et ont suggéré que le WSCC (Wildlife Science and Conservation Center) de Mongolie prenne l'initiative de cet effort. Nous avons récemment approché le Directeur de la coopération internationale du ministère de la Nature, de l'Environnement et du Tourisme de Mongolie (MNET), et nous lui avons demandé si le MNET serait intéressé par le développement d'une stratégie nationale sur les rapaces. Cette discussion a été très positive, notre proposition ayant été bien reçue, et elle s'est soldée par un accord informel sur le fait que le WSCC mènerait le projet pour le compte du MNET et développerait la Stratégie nationale pour la conservation des rapaces avant la réunion de la CMS du mois de décembre. Afin de rassembler les informations, de les partager et prendre note des idées émises (dans le cadre du processus de développement de la stratégie) par d'autres ornithologues et praticiens de la conservation en Mongolie, nous avons besoin d'organiser une réunion d'une demi-journée. Je m'interroge sur la possibilité pour le MdE Rapaces PNUE/CMS de nous apporter une assistance [financière] minime pour cela. Les frais de personnels pourront être pris en charge par le WSCC de Mongolie. » (9 juillet 2012) [traduit de l'anglais]

10. **Pays-Bas** – « L'Union européenne rédige une stratégie régionale pour l'Union Européenne, que nous discuterons le 5 octobre lors du Comité Ornis. » (27 septembre 2012) [traduit de l'anglais]

11. **Norvège** – « Il était dans nos intentions d'impliquer un institut de recherche sur cette question, afin de nous assister et de produire une synthèse de la situation. En raison d'un manque de ressources humaines, je réalise que nous serons vraisemblablement retardés, et que nous ne serons probablement pas en mesure de présenter le document d'ici à la réunion. » (2 octobre 2012) [traduit de l'anglais]

12. **Pakistan** – « À ce jour, il n'existe pas au Pakistan de stratégie nationale portant exclusivement sur la conservation des rapaces. Toutefois, les rapaces sont des composantes essentielles et importantes de la biodiversité et nous avons une Stratégie Nationale pour la Conservation (1992), une stratégie par province ainsi qu'un plan d'action pour la biodiversité du Pakistan (2000). Ces documents fournissent des lignes directrices pour évaluer le statut de la biodiversité, les menaces en présence, et met en relief les mesures pour leur conservation et leur gestion. Tous les rapaces sont protégés par les lois provinciales sur la protection de la nature. Récemment, une nouvelle loi nationale « *The Pakistan Trade Control of Wild Fauna and Flora Act 2012* » (Acte 2012 pour le contrôle du commerce de la faune et de la flore sauvages au Pakistan) a été mise en place. Il s'agit d'une loi exclusive pour un renforcement effectif des dispositions de la CITES, ayant pour objectif de combler les lacunes existant dans la mise en œuvre de la Convention. Cette loi nous aidera également à traiter les problèmes liés au commerce illégal des rapaces (particulièrement *Falco spp.*). Il a été demandé à l'UCI du MdE Rapaces de partager les stratégies nationales de conservation des rapaces d'autres États signataires (s'il en existe), ce partage pouvant être d'une grande aide pour le développement de stratégies nationales dans le futur. À ce jour, nous ne sommes pas en mesure de soumettre une stratégie nationale en prévision de la MoS1. » (5 octobre 2012) [traduit de l'anglais]

13. **Sénégal** – « Nous avons besoin d'appui financier et technique. Pour l'appui technique le document sur les guidelines suffira s'il est en français car nous sommes des francophones. D'autre part pour l'appui financier il nous faut disposer d'un minimum pour faire des réunions, de la compilation et la rédaction et ce budget nous ne l'avons pas ici dans notre Direction. Pouvez-vous nous appuyer financièrement ou nous mettre en contact avec une structure.» (27 septembre 2012)

14. **Slovaquie** – « La Slovaquie étant membre du MdE Rapaces depuis cette année seulement, la stratégie n'a pu être préparée, mais nous avons prévu d'entamer ce travail. Nous commençons tout juste sa préparation, et nous verrons si un tel soutien est nécessaire. Dès que nous aurons identifié ce besoin, nous vous le notifierons. Nous n'avons pu envoyer qu'un rapport sur la situation actuelle, sur son évolution et sur les prévisions futures (pour la MoS1). » (28 juin 2012) [traduit de l'anglais]

15. **Émirats arabes unis** – Lors d'une rencontre bilatérale, le ministère de l'Environnement et de l'Eau a confirmé qu'une Stratégie nationale serait produite, en coopération avec l'agence de l'Environnement – Abu Dhabi (Environment Agency – Abu Dhabi). (28 juin 2012)

16. **Royaume-Uni** – « Nous avons besoin de nous inscrire dans une stratégie régionale globale de l'UE et de nous en inspirer en ce qui concerne le format et le contenu, avant de commencer ». Le développement de la stratégie « dépendra des résultats des approches que nous ferons auprès de la Présidence de l'UE » (24 juillet 2012) [traduit de l'anglais]